

QUOI de NEUF?

Chaque homme doit
inventer son chemin.

Jean-Paul Sartre

La lettre du groupe des élus communistes, républicains et citoyens de Lille Métropole Communauté Urbaine

Finances pour 2009 au Conseil de communauté du 19 décembre 2008 : intervention d'Eric Bocquet

Devant les difficultés, un budget de résistance

Le budget s'élève à 1 482 M€. Dans un contexte difficile marqué par la crise, la Communauté urbaine a choisi de maintenir un niveau élevé d'investissement (349 M€ hors dette) pour soutenir les entreprises métropolitaines. Elle maîtrise les dépenses de fonctionnement et affiche quatre priorités : développement économique (78 M€, +14,5 M€), habitat (34 M€, +16M€), renouvellement urbain (55M€, +18 M€) et transports (192 M€, +4M€). Les

recettes se caractérisent par le maintien du taux de la taxe professionnelle, mais aussi par l'augmentation pour les familles de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+3%) et de la redevance d'assainissement (+10%), deux délibérations sur lesquelles le groupe communiste s'est abstenu. En outre, cette redevance fera l'objet d'une tarification sociale en 2009.

Notre collègue Bernard Debreu, au nom du groupe communiste et républicain, avait eu l'occasion de s'exprimer au moment du Débat d'Orientation Budgétaire fin novembre dernier, aussi me suffira-t-il de rappeler quelques données du contexte dans lequel notre budget est élaboré.

Les collectivités victimes de la RGPP

Le gouvernement a engagé une révision générale des politiques publiques qui entraîne des coupes sévères dans les budgets de tous les acteurs de l'action publique. Les collectivités territoriales ne sont pas épargnées, le débat sur le « millefeuille territorial » s'est en parallèle engagé, mais la philosophie générale se résume ainsi : la réduction d'un échelon territorial constitue un élément de réduction des dépenses publiques. Ce contexte s'aggrave aujourd'hui avec la crise financière et économique, l'Etat voudrait enfermer les collectivités dans un dilemme diabolique :

1 – soit décider une hausse de la fiscalité locale

2 – soit décider une réduction de l'offre des services à la population.

Et pourtant, une fois encore, de façon encore plus criante, les populations s'adressent à leurs élus locaux pour répondre à leurs besoins.

Alors que seuls 10% de la dette publique peuvent être imputés aux collectivités, celles-ci assurent 75% des investissements publics du pays. Autrement dit, il ne faut pas considérer les collectivités locales comme une variable d'ajustement budgétaire mais bien, au contraire, comme un levier, une partie de la réponse aux difficultés du moment.

Ce n'est, ni plus ni moins, que l'étranglement financier des collectivités territoriales qui est organisé dans le pays, à un moment où elles doivent faire face à une amplification des besoins d'interventions publiques pour contenir les dégâts de la crise.

Prenons garde, chers collègues, à ne pas nous laisser entraîner dans une réforme qui s'apparenterait à un véritable Big Bang des collectivités dans notre pays.

Il y a incontestablement une réforme à mener, c'est celle de la Taxe Professionnelle, non pas pour la supprimer, comme cela est envisagé parfois, mais pour en modifier l'assiette. Depuis 1974, la structure économique du pays a considérablement évolué.

M. Jean-Paul Delevoye, ancien Président de l'Association des Maires de France avait bien posé le problème en soulignant que la TP a été conçue dans le cadre d'une activité économique qui avait une forme particulière et que la financiarisation de l'écono-

mie a changé la donne.

Certaines entreprises ont des actifs financiers énormes, or, cette part de richesse est sortie de la base de calcul de la TP, et quand la TP a été mise en place en 1974, ce sont les secteurs de la production et de l'énergie qui furent principalement sollicités, ceux de la finance et du commerce dans des proportions beaucoup moindres.

Abstention sur l'augmentation des taxes

Ce contexte très difficile n'a pas créé les conditions d'une préparation de budget serein, en phase avec les énormes engagements que la Communauté Urbaine prend pour ce mandat.

La proposition d'augmentation de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères de 3% ne nous satisfait pas, la TEOM est un impôt injuste socialement et inefficace écologiquement, elle est devenue, au fil du temps, le 4ème impôt local et pourtant le code de l'environnement, en vertu du principe « pollueur – payeur » impose aux industriels de financer l'élimination de leurs déchets.

Si les industriels assument leur élimination en totalité en Allemagne et chez nos voisins belges, il n'en est pas de même dans notre pays.

Nous pensons que les contribuables métropolitains sont toujours trop sol-

Certaines entreprises ont des actifs financiers énormes, or, cette part de richesse est sortie de la base de calcul de la Taxe Professionnelle.

licités. De la même manière, nous exprimons notre très grande réserve sur l'augmentation de la taxe d'assainissement de 10%. Nous aurions, en effet, souhaité que la

Communauté Urbaine attende le résultat de la négociation engagée avec la SEN en vue d'obtenir une diminution du prix de l'eau, des résultats sont attendus dans les prochains mois.

Ainsi, nous suivrons de près la mise en œuvre de la décision d'engager l'étude de la mise en place d'un tarif social de l'eau. C'est ce qui amènera notre groupe à s'abstenir sur les deux délibérations, numéros 89 et 100, sur la TEOM et la Taxe d'assainissement.

Nous allons par contre approuver la délibération n°101, visant à la suppression de la dégressivité sur les volumes, qu'il faut effectivement appliquer avec discernement en fonction du poids de la consom-

mation d'eau dans certaines entreprises dont l'activité en est très dépendante.

Ces réserves étant émises, notre groupe votera le budget 2009, soutenant ainsi la volonté de combat et qui place l'investissement au cœur de son action. Nous avons pris des engagements importants, notamment sur le logement, d'autres suivront. Nous devons nous donner tous les moyens de mener à bien ces actions, en ne manquant pas de dénoncer le transfert des charges du contribuable national au contribuable local. J'ajouterai aux propos de notre collègue Dominique Baert qui parlait d'un budget de combat, l'expression « budget de résistance ».

Le récent congrès des Maires de France et Présidents de Communautés a insisté, dans sa résolution finale, sur la nécessaire ouverture de négociations, sur la base de propositions élaborées par les diverses associations d'élus, pour une réforme d'ensemble de la fiscalité locale permettant de dégager de véritables marges de manœuvres pour exercer leurs responsabilités. Cette décision ne nous incombe pas mais nous pourrions ensemble porter cette exigence dans l'intérêt de populations que nous représentons ici et ailleurs.

Eric Bocquet

Travail du dimanche

La Motion de L.M.C.U

«Le gouvernement envisage une extension du travail dominical. Une proposition de loi a été déposée en ce sens et a commencé à être débattue à l'Assemblée Nationale. La loi instaurant le repos dominical remonte à 1906. Elle trouve ses fondements dans une volonté d'améliorer les conditions de travail des ouvriers (...).

Sur le plan économique, les études (...) montrent que cette réforme n'a pas d'effet sur la croissance, et un impact négatif sur l'emploi particulièrement dans les petits commerces. Elle précarise de nombreux salariés qui n'ont d'autre choix que d'accepter de travailler le dimanche. Le plus souvent, ce sont des femmes qui sont touchées. Enfin, sur le plan environnemental, les effets sont très négatifs.

(...) L'agglomération lilloise serait particulièrement concernée - et elle serait la seule en France -, puisque l'ouverture des magasins y serait possible tous les dimanches. La raison avancée est que nous sommes frontaliers avec la Belgique qui autorise l'ouverture des commerces le dimanche.

Toutes les organisations de salariés (CGC, UNSA, CFTD, CGT, CFTC, FO...) [y] sont opposées (...), de même que les associations familiales (UNAF) mais également les institutions religieuses. La plupart des organisations patronales sont également contre (...) et beaucoup d'enseignes de la grande distribution ont également fait part de leurs plus vives réserves, tout comme les Chambres de commerce et des métiers (...).

Par ce vœu, la communauté urbaine de Lille entend réaffirmer son attachement au principe d'une journée de repos hebdomadaire commune à un maximum de salariés de ce pays. Chaque Français, de Halluin à Marseille, doit pouvoir concilier sa vie professionnelle avec la vie personnelle, familiale, culturelle. Le travail du dimanche soit être réservé aux services publics et aux activités qui ne peuvent être arrêtées ce jour-là.

Les élus qui soutiennent ce vœu défendront dans leurs conseils municipaux respectifs le maintien des règles en vigueur, à savoir pas plus de cinq dimanches d'ouverture dominicale, ces dimanches étant bien sûr communs à toutes les entreprises.»



Dominique De Clercq au conseil du 19 décembre 2008

Repos dominical... pas touche

Avec son projet de loi concernant le repos dominical ou tout autre future mouture, en fait le Président de

la République veut avancer sur son projet de société où le dimanche deviendrait un jour banal, cela dans sa logique de «travailler plus pour gagner plus». Cette logique aujourd'hui fait pâle figure dans le monde du travail où le patronat s'appuie sur la crise pour justifier chômage partiel et licenciements massifs, comme dans l'automobile ou encore à la Redoute.

Dénoncée par les syndicats, par l'église, par l'opposition et une partie de la majorité, la proposition de loi sur le travail du dimanche est néfaste pour la vie des familles, l'emploi, les salaires et le petit commerce.

D'une part, avancé sous le masque du volontariat, ce projet de loi fait fi des relations existantes dans l'entreprise en terme de rapport de domination de l'employeur sur le salarié, volontariat largement dénoncé par les organisations syndicales elles-mêmes.

D'autre part, avec des salaires plus élevés, il n'y aurait pas besoin de travailler le dimanche, affirme une très grande majorité des salariés du commerce aujourd'hui.

Et concernant la consommation, c'est un prétexte ; il ne faut pas espérer plus de consommation, affirme le Conseil économique et social.

Nul doute, des conséquences néfastes sur le petit commerce, sur l'emploi salarié et aussi sur le niveau des rémunérations des salariés du commerce car, depuis la loi Chatel du 3 janvier 2008, le travail du dimanche n'est plus exceptionnel ; donc plus aucune majoration n'est accordée actuellement. D'ailleurs aujourd'hui, moins de la moitié des 3 millions de salariés qui travaillent déjà habituellement le dimanche ne bénéficie plus de majoration pour ce travail du dimanche.

Comme le souligne le vœu proposé, notre agglomération est particulièrement ciblée avec ce projet de loi.

Avec la population, je pense que nous avons aujourd'hui un défi à relever pour faire respecter les droits du monde du travail et de la création.

Le groupe communiste partage la démarche qui consiste à s'engager à défendre, dans les conseils municipaux respectifs, l'opposition à l'élargissement du travail du dimanche, bien entendu au-delà du service public nécessaire.

Dominique De Clercq